



TENDANCES REGIONALES :

En 2022, les surfaces prospectées sont stables par rapport à l'année précédente. FREDON a organisé et prospecté avec les viticulteurs plus de 26 400 ha dans les départements/foyers de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône et de la Savoie.

Les conditions climatiques du millésime ont entraîné d'importantes disparités dans l'expression des symptômes de jaunisses cette année. Néanmoins, la plupart des secteurs de la région sont touchés par une hausse des contaminations. En 2022, plus de 7 700 prélèvements pour analyses ont été réalisés avec une augmentation de 35% de la surface flavescence par rapport à 2021.

Cette année, 40 parcelles sont fortement contaminées, nécessitant un arrachage total, soit plus de 7 ha de vigne. Au total, 21 communes ont été nouvellement détectées contaminées FD, sur la région.

Les 3 piliers de la lutte :

Actuellement, il n'existe pas de méthode pour soigner la plante malade. Pour limiter la diffusion de la maladie et espérer éradiquer les foyers, la lutte collective est indispensable. Elle repose sur 3 piliers :

- La lutte insecticide contre l'insecte vecteur en été pour éviter qu'il ne contamine de nouveaux ceps.
- La détection des ceps contaminés lors des prospections automnales et leur arrachage durant l'hiver.
- La surveillance du matériel de multiplication végétale

BILAN 2022

Flavescence dorée

Chiffres clés :

Surface prospectée	26 415 ha
Nombre de ceps symptomatiques	71 506
Dont Nombre de ceps contaminés FD	48 721
Nombre de parcelles contaminées FD	3 265
Surfaces contaminées FD	2 071 ha

Rappel :

L'arrachage des ceps contaminés doit être effectué **avant le 31 mars 2023**, c'est-à-dire avant le redémarrage de la végétation et l'éclosion des larves de la cicadelle vectrice (*Scaphoideus titanus*).

Cet arrachage doit être correctement réalisé. Couper ou casser les ceps au niveau du sol n'est pas suffisant car un certain nombre de porte-greffes vont émettre des rejets. Le porte-greffe étant porteur sain de la maladie, il n'exprimera pas les symptômes mais restera contaminant pour les ceps voisins.

26



Bilan département de la Drôme : secteur Diois

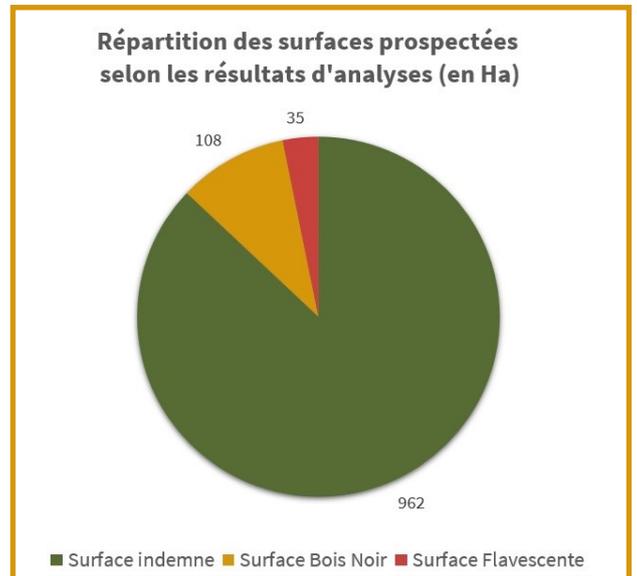
En 2022, la surveillance s'est déroulée du 30 août au 30 septembre, avec la collaboration du syndicat de la Clairette.

1105 ha ont été prospectés.

1563 ceps symptomatiques ont été observés.

199 échantillons ont été effectués pour déterminer le type de jaunisses.

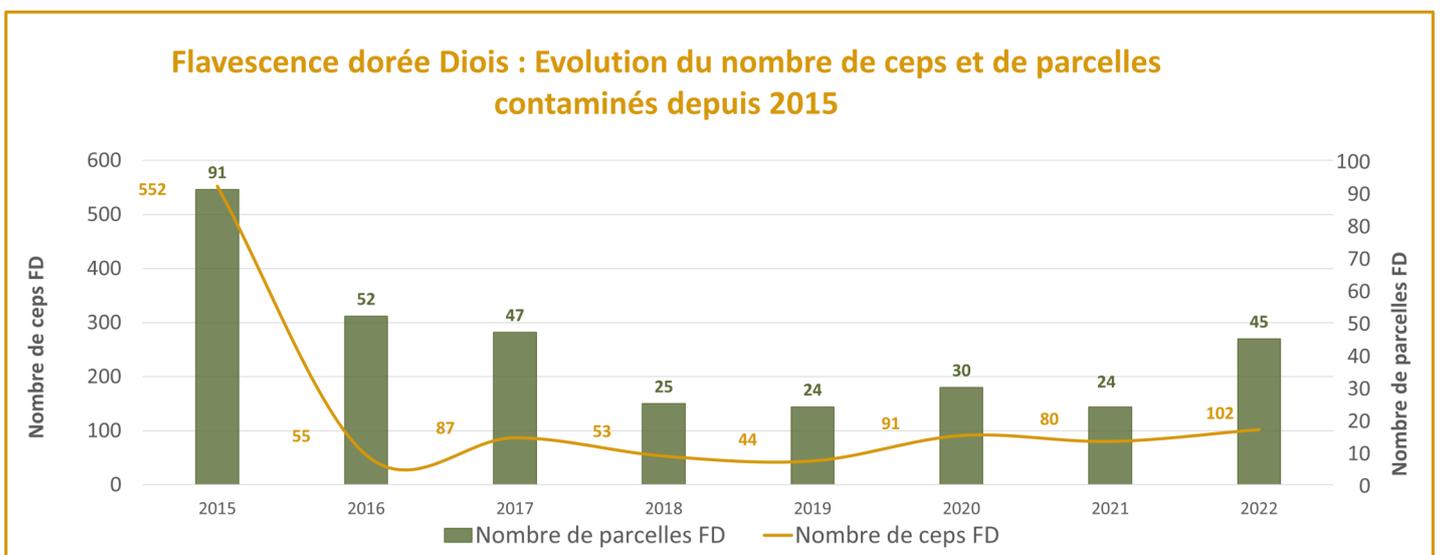
45 parcelles et 102 ceps sont contaminés par la Flavescence Dorée.



Evolution de la lutte

En 2022, 5 communes sont contaminées par la flavescence dorée : Aurel, Barsac, Vercheny, Pontaix et Menglon, nouvelle commune contaminée avec 2 ceps positifs à la flavescence dorée.

Solaure-en-Diois, infestée en 2020 et indemne en 2021, est également indemne en 2022.



FREDON AURA - Siege social
02, allée du Lazio
69800 SAINT-PIREST

Délégation Auvergne
83, avenue de l'Europe
63370 LEMPDES



tel : 04 37 43 40 70
fax : 04 37 43 40 75

tel : 04 73 42 14 63
fax : 04 73 42 14 61



contact@fredon-aura.fr
www.fredon.fr/aura